

Axe 2 : Développer la connaissance et des outils stratégiques pour gérer les milieux humides

Groupe thématique : Connaissance

Action 7 : Promouvoir une carte modélisant les milieux potentiellement humides (MPH) à l'échelle nationale, articulée à la réalisation d'inventaires locaux de zones humides

CONTEXTE

Malgré les importants efforts de cadrage, les nombreux inventaires de zones humides désormais disponibles ne permettent pas de disposer d'une carte nationale homogène. Par ailleurs de nombreux SAGE sont actuellement bloqués ou fortement retardés par la question de l'identification des zones humides qui fait débat au sein des groupes de travail, alors que leur rôle premier est d'établir une concertation sur les priorités des actions à mener.

La carte nationale des milieux potentiellement humides présente au 1/100 000ème les secteurs qui ont toutes les caractéristiques de ceux qui accueillent les milieux aquatiques et humides et dont l'occupation est aujourd'hui très variée : certains sont boisés, d'autres urbanisés, en culture, en prairie, en eau, ...

OBJECTIFS ET CONTENU (Plan validé et extensions)

La carte des milieux potentiellement humides est à considérer comme un outil d'information sur la présence possible de milieux humides, notamment pour des applications dans le domaine de la connaissance (projet CarHab), de l'évaluation (projet EFESE, voir action suivante), et du suivi (ONMH). Elle doit permettre de fonder des statistiques **au niveau national** ainsi que **la définition de stratégies d'action** à l'échelle du bassin ou de la région. Elle n'a pas pour vocation de servir de support à un dispositif réglementaire.

Une phase II doit être définie et si possible lancée en 2018 : en effet des évolutions sont souhaitables et envisagées afin de corriger les erreurs qu'elle contient, de l'affiner et de la rendre en conséquence plus opérationnelle : définition préalable et indispensables des besoins liés à cette carte, puis croisement (si possible et utile) avec la nouvelle couche haute résolution ZH de Corine Land Cover (CLC), avec les nouvelles cartes pédologiques, les sites Natura 2000 dépendant de l'eau, les données d'inventaires (au sens de l'arrêté ZH et critère pédologique), suppression de l'emprise du bâti...

Cette carte améliorée pourrait servir de support pour des croisements avec d'autres données plus larges notamment sur l'agriculture (du MAA, du CGDD, ...) pour les faire parler spécifiquement sur les MH en vue de développer des indicateurs qui pourraient être versés à l'ONB.

Les objectifs et modalités de cette 2^{ème} phase seront définis dans le cadre d'un sous-groupe spécifique du Groupe thématique Connaissance, en lien avec l'évolution des actions 9 sur les inventaires de milieux humides et 10 sur le suivi : au dernier trimestre 2017, les premiers contacts sont en cours avec l'INRA (qui a produit la carte des MPH existante), afin de définir les attentes, les possibilités, modalités et le calendrier.

SPECIFICITES OUTRE-MER

La carte existante et ses évolutions ne concernent pas les outre-mer : leur prise en compte sera discutée dans le cadre du sous-groupe. Pour ces régions, un travail spécifique pourra être entrepris en lien avec le Ministère chargé des outre-mer et dans le respect des compétences de chacun.

VOLET CESP (Communication/Education-Formation/Sensibilisation/Participation)

La carte des MPH est en ligne sur le site de l'INRA avec une fiche pédagogique d'accompagnement servant de guide de lecture et d'utilisation : <http://geowww.agrocampus-ouest.fr/web/?p=1538>

Elle a été diffusée aux services de l'Etat par note du 10 novembre 2014 (disponible sur le site du PNMH : <http://pnmh.espaces-naturels.fr/connaissance> , document associé à la fiche action dans le tableau en fin d'onglet).

Il s'agira ensuite de communiquer via l'ONB avec les indicateurs qui pourront en être issus (après des croisements préalables nécessaires).

PILOTE(S) ET PARTENAIRES**Pilote**

MTES / Direction de l'eau et de la biodiversité / EARM3

Partenaires

- INRA
- Agrocampus Ouest
- SOeS
- CEREMA
- MAA
- CGDD

GROUPE DE TRAVAIL SPECIFIQUE

Mise en place d'un sous-groupe du Gth Connaissance envisagé.

PLAN DE FINANCEMENT

Moyens internes MEEM (convention MEEM-Inra/Agrocampus pour la 1^{ère} phase)

A étudier pour la phase II.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE : RESULTATS ATTENDUS ET OBTENUS

Calendrier prévisionnel	Actions	Mise en oeuvre	Commentaires
2014	Finalisation de la carte nationale des MPH	MEEM / DEB/EN4 -	

		INRA AgroCampus	
2015	Diffusion de la carte et communication auprès des services	MEEM/DEB/EN4	
2016	Analyse de la donnée couche haute résolution ZH de CLC pour expertiser la faisabilité d'un croisement de cette couche avec la carte nationale des MPH	CEREMA	Action retardée, reportée
	Etude des croisements possibles avec d'autres données notamment sur l'agriculture	MEEM / CGDD / DEB (GR4, EN3, EN4) - MAAF	Action retardée, reportée
	Démarrage des travaux du sous-groupe du GTh Connaissance sur la définition des objectifs et modalités d'ensemble des actions portant sur la cartographie, les inventaires et le suivi des milieux humides		
2017	Croisement de la donnée couche haute résolution ZH de CLC avec la carte nationale des MPH s'il s'avère possible	CEREMA - SOeS	Action retardée, reportée
	Développement de nouveaux indicateurs à verser dans l'ONB	RT MH	
	Relance au dernier trimestre : échanges avec l'INRA		
2018	Constitution du sous-groupe Carto du Gth Connaissance : définition claire des attentes (carte améliorée pour qui, pour quoi faire ?)		
	Définition avec l'INRA du cahier des charges / des partenaires		
	Lancement des travaux		

OBSERVATIONS SUR L'ACTION ET SON DEROULEMENT

La possibilité qui avait été envisagée de s'appuyer sur les travaux réalisés par l'INRA Unité InfoSol qui est chargé par le Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt de réaliser le zonage des zones soumises à des contraintes naturelles définies dans le règlement n°1305/2013 relatif au développement rural (car parmi les huit critères biophysiques devant être utilisés pour établir ce zonage, figure un critère dont la définition est la suivante : « surfaces couvertes d'eau pendant une durée significative de l'année »), n'a finalement pas pu être mise en oeuvre.

Toutefois un rapprochement avec ces travaux sera réalisé à partir de 2018.

« POUR ALLER PLUS LOIN » :
PROPOSITIONS DE SUITES A CETTE ACTION / D'ACTION(S) COMPLEMENTAIRE(S) OU NOUVELLE(S)

